

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 03 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Sylvain COUFFIGNAL, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Nauviale.

Présents : MM. COUFFIGNAL, CAMPELS, CAVAILLES, DELAGNES, GRIALOU, GUIRAL, ICHES, MONTEILLET, NEDELEC, SAULES, TOURNEMIRE.

Absents et excusés : CARLES-DUBOC, VIOULAC, ZERBINATI.

Madame Evelyne VIOULAC a donné pouvoir à Monsieur Sylvain COUFFIGNAL

Madame Emmanuelle ZERBINATI a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène CAVAILLES

Secrétaire : Monsieur Francis TOURNEMIRE

Date de convocation et d'affichage : 24 février 2022

(nombre de membres : En exercice : 14 – Présents : 11 – Représentés : 2 – Absent : 1)

COMPTE DE GESTION 2021

N° 2022-03-03-01

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Sylvain COUFFIGNAL

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer : Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

N° 2022-03-03-02

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Hélène CAVAILLES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021

dressé par Monsieur Sylvain COUFFIGNAL après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	43 016.20			78 823.94	43 016.20	78 823.94
Opérations exercice	263 478.18	254 828.55	488 453.03	630 852.23	751 931.21	885 680.78
Total	306 494.38	254 828.55	488 453.03	709 676.17	794 947.41	964 504.72
Résultat de clôture	51 665.83			221 223.14		169 557.31
Restes à réaliser	265 896.45	120 101.81			265 896.45	120 101.81
Total cumulé	317 562.28	120 101.81		221 223.14	265 896.45	289 659.12
Résultat définitif	197 460.47			221 223.14		23 762.67

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

N° 2022-03-03-03

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de 221 223.14

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	78 823.94
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	173 664.94
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	142 399.20
Résultat cumulé au 31/12/2021	221 223.14
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	221 223.14
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	197 460.47
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	23 762.67
B.DEFICIT AU 31/12/2021	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Subvention association US Dourdou

N° 2022-03-03-04

L'association US Dourdou dont le siège est à Saint-Cyprien-sur-Dourdou a pour objet d'organiser la pratique du football sur les communes de Nauviale et Conques en Rouergue.

Dans le cadre de son activité liée à la création de l'école de foot pour les enfants.

A l'appui de cette demande en date du 15 février 2022 et compte tenu des difficultés en période COVID de réaliser des manifestations avec des retombées financières, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association US Dourdou, une subvention de 500 Euros pour l'acquisition de matériel pédagogique sous réserve d'en justifier la dépense.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Subvention aux associations

N° 2022-03-03-05

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des subventions allouées sur le budget 2021. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder aux associations agissant sur la commune des subventions conformément au tableau ci-dessous.

Libellés des Associations	Crédits ouverts en 2021	Réalisations en 2021	Proposition 2022
US Dourdou - Association sportive	480	480	480
US Dourdou - Ecole de Foot	500	0	*
Les Genêts d'Or - Club 3ème Age	250	250	250
APE des Trois Rougiers	110	110	110
Comité animation	180	180	180
Comité animation - VTT	0	0	460
Société de Chasse	115	115	115
Pompier Marcillac	60	60	60
A Tous Jeux	100	100	100
Les amis de Beaucaire	10 000	10 000	100
ADMR	700	700	0
OCCE	1 440	1 440	1 480
OCCE Pruines - Voyage scolaire	0	0	700
SERVIERES-BORDES Paul	500	0	500
TOTAL	14435	13435	5 035

*voir délibération n° 2022-03-03-04

Après en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité des membres présents

Adopte :

- le tableau des subventions présenté ci-dessus.

Emprise de voirie et cession gratuite par Monsieur Lucien Couly à Commune de Nauviale

N° 2022-03-03-06

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de cession foncière suivant :

- 1) Monsieur Lucien COULY demeurant à Nauviale (12330) - Les Plos est disposé à céder gratuitement à la commune de Nauviale la parcelle E 2004

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son accord à cette opération immobilière à savoir :

- Accepter la cession gratuite par Monsieur Lucien COULY sus-nommé portant sur la parcelle E 2004 d'une contenance de 0 are 86 sis au lieu-dit Les Plos commune de Nauviale.

En conséquence, le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour recevoir et authentifier les actes précités en la forme administrative en application de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales étant ajouté que la collectivité sera représentée à ces actes par un adjoint en exercice par application du même texte.